

Participation aux excédents

Le bonus transparent et prospectif



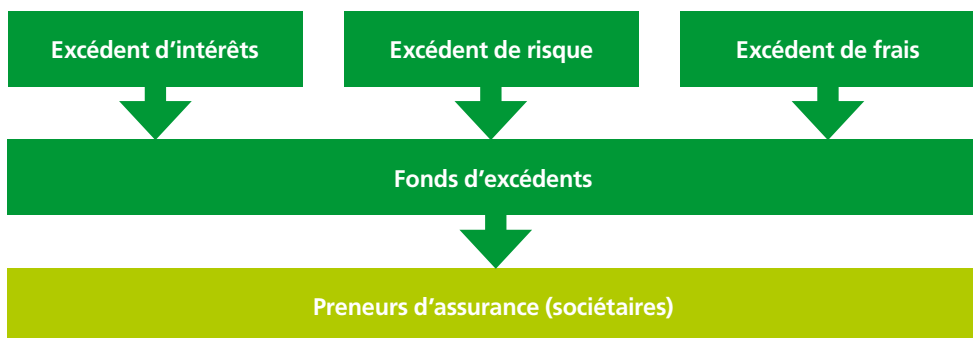
PAX
ASSURANCES

Une solvabilité solide est essentielle pour chaque assureur. La PAX mise sur la productivité, tout en s'efforçant de faire en permanence participer ses assurés à sa réussite.

L'origine des excédents

Les calculs à la base des contrats d'assurance doivent rester valides à long terme, indépendamment de la situation économique, du niveau des intérêts et de la situation boursière. C'est pourquoi les sociétés d'assurance doivent déterminer les primes et prestations garanties avec beaucoup de prudence. Lorsque les affaires évoluent positivement, il en résulte de ce fait souvent un excédent.

Il existe trois sources d'où peuvent provenir des excédents.



- Lorsqu'une société d'assurance obtient un revenu du capital supérieur à l'intérêt technique garanti, il en résulte un excédent d'intérêts.
- Lorsque la somme de l'ensemble des primes de risque est supérieure aux prestations réelles de l'assurance pour les risques décès, incapacité de gain et longévité, il en résulte un excédent de risque.
- Il y a excédent de frais dans le cas où le montant inclus dans la prime pour les frais (pour conclusion, encaissement, gestion) est supérieur aux charges réellement survenues.

Des excédents reviennent à nos clients tous les ans par le biais du fonds d'excédents.

Règle applicable:

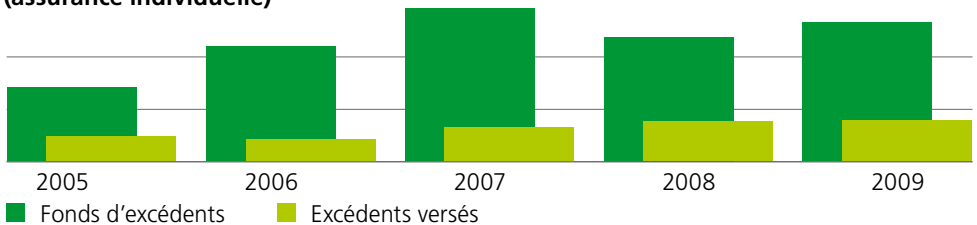
Chaque contrat doit, pour autant que possible, se voir attribuer l'excédent qu'il a engendré. Les excédents sont répartis sur les assurances ayant droit selon des méthodes actuarielles reconnues. Chaque contrat ne génère pas forcément d'excédent et c'est pourquoi il est possible que, dans des cas isolés, aucun excédent ne soit attribué.

En tant que société coopérative, nous faisons profiter nos clients de notre réussite. Et – grâce à une gestion durable – nous continuerons à verser des excédents également à l’avenir.

Développement et répartition durables

En tant que société coopérative, la PAX appartient à ses clients. En tant que telle, elle ne doit satisfaire à aucune exigence des actionnaires et peut, bien au contraire, se concentrer entièrement sur les besoins des clients. Au cours des cinq dernières années, la PAX a reversé à ses clients CHF 18 millions en moyenne sous forme d’excédents. Pour 2010, quelque CHF 23 millions sont une fois encore prêts à être distribués.

Évolution du fonds d’excédents et participation en millions de CHF (assurance individuelle)



La formation des excédents dépend de facteurs économiques et n’est de ce fait pas prévisible. Afin d’atténuer les fluctuations et de maintenir les différentes participations à un niveau aussi constant que possible, les excédents annuels sont d’abord accumulés dans un fonds d’excédents et versés ultérieurement. L’avenir est ainsi durablement pris en compte.

Communication de l’excédent

Pour être encore plus transparente, la PAX vous présente nouvellement aussi, entre autres, les informations suivantes dans la communication de l’excédent concernant votre police:

- Montant provenant du résultat de l’année précédente de la PAX qui a été attribué aux fonds d’excédents.
- Le montant qui sera remboursé à la communauté des sociétaires de la PAX pour l’année en cours.
- Dans quelle mesure vous, personnellement, profitez de cette participation à l’excédent et quelle en est la source.
- Un excédent final peut apparaître en plus des excédents annuels. Des informations à ce sujet figurent à la fin de la communication de l’excédent.

Cette communication est envoyée tous les ans indépendamment du fait qu’un excédent ait ou non été versé à chaque destinataire.

En tant que société coopérative et assureur de longue tradition, la PAX revendique son attachement à la Suisse et à ses habitants. Nous vivons le sérieux, la continuité et la fiabilité.

Participation aux excédents – explication de termes importants

Taux d'intérêt technique garanti (taux d'intérêt de 1^{er} rang)

Le taux d'intérêt technique maximum applicable est examiné et déterminé périodiquement par l'autorité de surveillance des marchés financiers FINMA sur la base de la situation actuelle des marchés des capitaux. Pour les sociétés d'assurance, il en résulte diverses générations tarifaires avec des taux d'intérêt techniques différents. En ce qui concerne une police d'assurance en tant qu'unité, ce taux d'intérêt est cependant défini fixement pour toute la durée contractuelle et constitue la base de calcul des primes et des prestations.

Bases biométriques

Elles comprennent les probabilités de survenance des événements assurés (vie, décès et invalidité). Celles-ci dépendent, par exemple, du sexe ou de l'âge de la personne assurée et sont déterminées sur la base de données d'observation au sein de la population ou de portefeuilles d'assurances. Elles constituent, avec le taux d'intérêt technique, la base la plus importante pour calculer les primes et les prestations d'un contrat.

Taux d'intérêt de 2^e rang

Cette valeur, déterminante pour l'attribution de l'excédent d'intérêt, tient compte du revenu global pour tous les placements de capitaux d'une société d'assurance ainsi que de la situation actuelle sur le marché des capitaux. L'excédent d'intérêts d'un contrat est calculé à partir de la différence entre le taux d'intérêt de 2^e rang et le taux d'intérêt technique sur la base du montant actuel de l'épargne.

Pour la prévoyance professionnelle et privée.

PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Aeschenplatz 13, Case postale, 4002 Bâle
Téléphone +41 61 277 66 66, Téléfax +41 61 277 64 56
info@pax.ch, www.pax.ch

PAX
ASSURANCES